

Compte rendu de la séance du Conseil de l'UFR de Physique De l'Université Paris Cité du 30 Janvier 2023

Présents : Farida Aït-Hamoudi, Atef Asnacios (procuration Cyril Chacon à partir de 16h15), Adrien Borne (à partir de 15h15), Maria Luisa Della Rocca (+ procuration de Adrien Borne jusqu'à 15h15), Eleonora Capocasa, Cyril Chacon (départ à 16h15), Christophe Deroulers, Sylvie Hénon, Édouard Kierlik, Sandra Lerouge, Francesco Nitti, Étienne Parizot (départ à 15h), Sébastien Rodriguez (procuration Charlotte Py jusqu'à 15h40), Christophe Voisin, Charlotte Py (à partir de 15h40), Sara Ducci, Béatrice Silva (procuration de Martin Souchal jusqu'à 15h45), Martin Souchal (départ à 15h45)

Présents via Zoom : Danièle Steer, Catherine Jacquard,

Secrétaire de séance : ML Della Rocca

Début de séance 14h.

=====

1) Validation des CR du CUFR (5 CR sur le cloud)

A. Asnacios a reçu quelques remarques (des coquilles) sur 1 seul CR, qu'il a déjà intégrées. Aucun membre du conseil a des remarques ultérieures. Les CR sont adoptés par vote à l'unanimité.

=====

2) Validation maquette L3Pro AnaMat (Présentation, MCC et CR CENS sur le cloud)

A. Asnacios présente les principaux changements de la formation AnaMat qui ont été déjà approuvés au CENS.

Cette formation était en perte de vitesse, la maquette a été essentiellement changée pour avoir plus de spécificités des compétences locales de l'UFR de Physique. Des nouvelles UE sur la matière molle et la rhéologie (thématiques présentes au sein du labo MSC) ont été introduites en plus des enseignements spécifiques à l'étude des métaux déjà existants. L'alternance a été régularisée à 1mois/1mois tout au long de l'année.

10-12 contrats sont prévus sur cette année académique (à noter que à partir de 5 contrats l'UFR sera bénéficiaire).

A. Asnacios nous informe qu'au CENS il y a eu des discussions sur l'UE « autoformation » dont une partie est payante ; Florent Carn, qui a repris la responsabilité de la formation, cherche des aides pour soutenir financièrement les étudiant.e.s. Ceci-dit, cela ne compromet pas l'obtention du diplôme étant une UE à 0 ECTS.

A. Asnacios nous informe aussi que le volume horaire de AnaMat est actuellement passé à 334h (431heTD) de cours en présentiel, dont 269heTD à charge de l'UFR et 162heTD à charge d'intervenants extérieurs et précise que le cout financier est lié aux vacances des intervenants extérieurs.

E. Parizot recommande d'être vigilants sur le nombre d'étudiants qui suivrons cette formation dans l'avenir.

La maquette L3Pro AnaMat, déjà voté à l'unanimité par les membres du CENS, est voté à l'unanimité par les membres du CUFR.

=====

3) Validation de la modification du tarif FQ « utilisation de systèmes cryogéniques sans cryofluides » et « utilisation et conception d'équipement cryogéniques ».

A. Asnacios informe les membres du CUFR de la réévaluation des formations « Utilisation de systèmes cryogéniques sans cryofluides » et « Utilisation et conception d'équipement cryogéniques ». Ces augmentations sont liées aux hausses de couts mais aussi à une augmentation du nombre de jours de formation.

La modification des tarifs de formation, déjà voté à l'unanimité par les membres du CENS, est voté à l'unanimité par les membres du CUFR.

=====

4) Point d'information sur les procédures de formation des COS (Sara Ducci)

S. Ducci fait un point d'information sur la mise en place des comités de sélection pour les 3 postes d'enseignants-chercheurs ouverts cette année à l'UFR de Physique (1 poste Prof 46.3 « physique des systèmes complexes », 1 poste de MCF au labo APC, 1 poste de MCF au labo MPQ et 1 poste MCF à IJClab).

Pour tous les postes, le CS a demandé de faire remonter des noms d'experts, ensuite le CS a choisi les membres du COS parmi ces noms en faisant attention à qu'il y aille équilibre entre les thématiques (particulièrement pour le poste de Prof) et à ce que les règles de composition des comités soient bien respectées. Le CS a choisi pour chaque comité de sélection un président non spécialiste du domaine.

S. Ducci remarque que des difficultés de mise en place des comités ont surgit liées aux indisponibilités des experts contactés. En particulier pour le COS relatif au poste de Prof 46.3 (V. Repain président et M. Badoual vice-présidente) il y a eu un problème spécifique qui a émergé le jour même du CUFR : un candidat potentiel fait partie du jury de thèse d'un étudiant d'un des membres du COS. Le bureau des concours a donc émis un véto sur sa participation au COS et le CS, le président et le vice-président du COS sont à la recherche d'un.e remplaçant.e ([problème réglé depuis la tenue du CUFR](#)).

Pour la composition des COS des postes de MCF, un président interne (non spécialiste du domaine) et un vice-président externe (spécialiste du domaine) ont été choisi. La composition de ces COS a été discutée au CS avec les présidents. Dans chaque COS il y a un représentant de l'équipe d'accueil du nouveau MCF qui va aider particulièrement à la répartition des dossiers. Dans la composition des COS un bon équilibre entre CR et MCF a été aussi soigné, pour faire bien attention autant à l'aspect recherche que à l'aspect enseignement pour les recrutements à venir. S. Ducci informe aussi que pour chaque COS il n'y a pas plus de 2 membres de l'équipe recrutante.

La formation du COS pour le poste MCF à MPQ a été un peu problématique à cause notamment des problèmes de santé de son président, J.M. Di Meglio. De plus sa composition avait été particulièrement contrainte par les disponibilités des membres contactés. L'équilibre entre membres du même labo et les membres externes, l'équilibre entre membres Paris intra-muros et non, n'étaient pas bien respectés et un petit remaniement, fait par échange de mails, a permis de valider ce COS dans les délais imposés.

C. Voisin remarque que choisir un président de comité de sélection hors domaine peut facilement amener à une plus forte ingérence des directeurs de labo dans la mise en place du COS. Un vice-président expert du domaine aiderait à éviter ce problème.

Un débat s'installe sur l'importance d'un président interne ou externe. Il en émerge l'importance du rôle du CS dans les choix de composition du COS.

S. Ducci souligne que l'expérience du poste MCF à MPQ (pb de santé de J.M. Di Meglio) mets en évidence qu'il faut bien choisir aussi le vice-président, pour qu'il puisse remplacer le président en cas de problème.

C. Deroulers souligne que le CS a travaillé de manière très transparente.

A. Asnacios estime que, quand il s'agit d'un poste fléché sur une laboratoire/thématique ce n'est pas scandaleux d'avoir l'opinion du directeur de labo, et que les collègues spécialistes du CS ou du labo sont précieux pour donner des conseils.

Il fait remarquer aussi que la constitution des COS aurait pu démarrer avant la validation/confirmation des postes par les différentes instances facultaires qui est arrivée bien tard cette année (vote au CA fin décembre). C'est A. Zider, doyen de la faculté des sciences qui a eu l'information récemment : tant que l'enveloppe budgétaire est respectée (= pas de demandes de création de postes supplémentaires), le sénat valide les demandes sans trop de discussions. Donc dès septembre/octobre le processus de formation des COS pourrait démarrer (agendas des potentiels membres de cos encore libres, et peut-être possibilité de publicité anticipée pour l'ouverture du poste). La seule difficulté est liée aux dates des concours pas encore définies à cette période de l'année.

=====

5) Budget 2023 (version simplifié tableau Excel à venir sur le cloud)

A. Asnacios présente le budget de l'UFR pour 2023. Il annonce une baisse générale de ~10% des budgets alloués par l'université.

Pour rappel, il avait été décidé une augmentation des dotations des laboratoires de +10% à partir de 2021, mais celle-ci n'a été mise en place qu'en 2022. En conséquence, en 2022 les laboratoires ont bénéficié d'une dotation plus importante que d'habitude, ayant eu 2 fois le 10% d'augmentation (cumul 2022 et 2021). Cette année la dotation des laboratoires est en baisse, les laboratoires ne devaient bénéficier que des 10% supplémentaires, mais une baisse globale de 10% des budgets est intervenue cette année, liée aux difficultés budgétaires générales et le contexte international. En conséquence, cela conduit à une baisse de 20% sur la dotation pour 2023 par rapport à 2022, soit un budget grosso modo équivalent à celui de 2020. UPC a continué à ne pas toucher aux postes, mais pioche toujours dans le fond de roulement qui n'est plus que de 14 jours après autorisation du ministère.

Dans le passé, l'UFR prélevait 10% de la dotation de ses laboratoires, de manière automatique. Depuis 2 ans, l'université a décidé que ce prélèvement était désormais soumis à l'accord des DU, et la plupart des labos s'y est opposé.

Parmi les dépenses importantes de l'UFR, cette année il y aura le renouvellement des licences Mathematica (licences payées tous les 3 ans, ~66k€). En absence du prélèvement sur la dotation des labos, l'UFR sera contrainte de demander aux labos de contribuer aux paiements de ces licences. Un recensement mené par F. Nitti aura lieu très prochainement sur le besoin réel de ces licences.

A. Asnacios présente aussi la dotation allouée à l'enseignement, pour chaque formation. UPC a baissé de 176keuros à 159keuros la dotation pour les vacataires. Auparavant, l'UFR

pouvait transformer les salaires (ATER, vacances) en fonctionnement, ça donnait de la marge de manœuvre pour les actions menées par l'UFR. En 2022 cela n'a pas été possible. La faculté a l'objectif d'harmoniser les modes de fonctionnement entre les différentes composantes, mais l'UFR de Physique a par exemple besoin de moins d'ATER – poste peu attractif – et de plus de pilotage et fonctionnement.

C. Voisin remarque qu'au LPENS, les stagiaires et les licences Mathematica sont payés par le labo, qui n'a donc jamais utilisé l'aide de l'UFR.

L'UFR continue en particulier à payer les bourses des étudiants du M1 international PPM (~40 k€/an), en complément des bourses SmartsUp. C'est une action importante pour favoriser l'arrivée d'étudiant.e.s étrangères avec des profils intéressants qui, pour nombre d'entre eux, irrigueront les laboratoires au niveau du doctorat.

A. Asnacios fait aussi un point sur le budget lié aux formations professionnelles. L'UFR bénéficie de 10% (soit ~14keuro) des revenus liés à ces formations. A. Asnacios souligne que l'UFR est bénéficiaire, et dans le passé cela n'était pas le cas. À la fin de la mandature précédente, il avait été décidé que les formations AnaMat et TPE passeraient à un portage par l'IUT, cela a été renégocié et actuellement la formation AnaMat est revenue à l'UFR de Physique, alors que TPE est portée par l'IUT (avec des responsabilités et des bénéfices partagés à 50% comme décidé initialement).

F. Ait-Hamoudi remarque que le budget donné par UPC est déjà installé sur SIFAC, pendant que les ressources propres à l'UFR ne sont pas encore acquises.

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du CUFR.

=====

6) Point d'information repyramidages EC et BIATSS

A. Asnacios fait un point d'information général sur le repyramidage.

En 2022, B. Thiria à PMMH a bénéficié du repyramidage en passant PR (section 60).

UPC n'avait pas ouvert le repyramidage à d'autres sections, bien que d'autres universités aient réussi à négocier les sections concernées avec le ministère.

Il y aura 2 autres campagnes de repyramidage, 12+12 postes sur 2 ans à UPC, il reste à voir pour quelles sections. À l'UFR existent 24 dossiers qui sont susceptibles de participer au repyramidage (chiffres 2022).

A. Asnacios fait aussi un point sur les promotion/rehaussement de support des BIATSS de l'UFR, question qui a été suivie et préparée par S. Lerouge et F. Ait-Hamoudi.

W. Toutain, Y. Le Goas, O. Morisseau, F. Filaine, 4 Biatss de l'UFR, ont eu des promotions, ils ont été préparés par la direction à la liste d'aptitude exceptionnelle et à l'examen professionnel qu'ils ont dû passer.

Il y a eu aussi un rehaussement de supports (= augmentation de prime et possibilité d'ouverture de concours) pour différents collègues BIATSS (9 demandes en tout, 8 obtenues), la moitié de ces rehaussements a été possible parce que l'UFR avait mobilisé la masse salariale correspondant à un « chapeau professeur » (différentiel salarial entre MCF et PR qui permet l'ouverture d'un concours 46.3 pour promotion interne) et l'autre moitié demandée à la faculté. Actuellement il n'y a plus de support C à l'UFR. Il y a eu aussi des avancements de grade. En tout 11 promotions et 6 supports rehaussés en 2022.

=====

7) RI et Statuts : points à discuter/modifier suivant coutumes UFR/nouvelles règles

A. Asnacios informe que à UPC il y a la volonté d'harmoniser les statuts de toutes les composantes. Les membres du CUFR doivent donc réviser le RI selon un modèle donné. Pour l'instant il est demandé de compiler le RI, il y aura ensuite des allers-retours avec la faculté pour voir ce qui doit être corrigé. Actuellement il y a des contradictions entre le RI de l'UFR tel qu'il a été rédigé et les pratiques réelles.

A. Asnacios demande à regarder certains points spécifiques dans le règlement actuel afin de pouvoir régler les contradictions qui ont émergé.

Les points qui ont attiré l'attention sont les suivants :

- Concept de « Formation permanente » équivalent à « Formation continue »
- Définition des personnalités du CUFR qualifiées comme externes. Dans le RI il est noté que le CUFR doit avoir 5 membres externes en tout, dont 2 industriels, 2 représentants d'organismes scientifiques et 1 membre nommé sur proposition du Conseil régional d'Île de France. Or il vient d'être annoncé que, juridiquement, les externes ne doivent pas être du monde académique (enseignement et recherche). Dans la pratique, le CUFR a comme seul membre externe Édouard Kierlik, directeur de l'UFR de Physique de SU.
Un débat s'installe sur l'intérêt d'avoir des externes comme indiqué dans le RI, qui soient vraiment intéressés à participer au CUFR. Il semblerait qu'il faut au moins faire la démarche d'en avoir mais ensuite même s'ils ne participent pas vraiment au CUFR ce n'est pas grave, tant qu'il n'y a pas de problème de quorum. A. Asnacios demandera s'il y a une obligation légale sur la participation des membres externes et si l'UFR peut plutôt préférer des membres invités pour éviter les pbs de quorum.
- Corriger le terme BIATSS en IATSS, le terme BIATSS n'étant pratiquement plus utilisé (plus de bibliothécaires).
- Le règlement actuel prévoit que le directeur d'UFR, le directeur adjoint et les membres du bureau d'UFR soient invités permanents du CUFR sans droit de vote, à moins qu'ils/elles soient choisis parmi les membres élus par la communauté. La question se pose s'il faut garder cette règle ou plutôt faire en sorte que aussi les membres non élus mais nommés soient votants. Un débat s'installe, il en émerge que ce point a un sens si le CUFR est partagé en factions et non pas dans le cas de figure actuel.
Édouard Kierlik suggère de faire attention aux conflits de fonctionnement quand les différents présidents des conseils ont droit de vote et font partie du bureau de la direction.
C. Voisin souligne que la seule situation dans laquelle le vote du directeur est important est si le CUFR est partagé et le vote du directeur peut être décisif dans la prise de décision.
Finalement le CUFR décide de garder cette règle dans le RI en ajoutant la clause que le directeur ne vote qu'en cas de blocage.
- Le RI prévoit que la direction veille à ce que l'ODJ soit porté à connaissance des membres de l'UFR et envoyé à l'avance aux directeurs de labo. Cette pratique n'est pas actuellement respectée. Plutôt que de surcharger les boîtes mails par des courriers non désirés par les collègues, le CUFR décide de rendre public l'ODJ des

conseils sur le site web de l'UFR. Tous les membres de l'UFR en seront informés et pourront consulter le site pour en avoir connaissance s'ils le veulent.
Cette solution est adoptée après vote, par majorité.

- Le RI actuel prévoit que dans la mesure du possible il faudrait annoncer les dates des CUFR avant chaque semestre. Cela n'étant pas réaliste, ce point sera enlevé du RI.
- Le RI actuel prévoit que, à chaque conseil, un.e président.e (pour animer la séance) et un.e secrétaire de séance soient nommé.e.s. Concrètement, le CUFR fonctionne avec le directeur en tant le président et un.e secrétaire de séance est nommé.e à chaque conseil. Le CUFR décide collégialement (pas de vote) d'éliminer cette règle du RI. Il sera dit clairement que le/la directeur/trice sera président.e de séance, et qu'en cas d'absence le/la vice-président.e prend le relais.
- Le RI actuel prévoit qu'un procès-verbal (mot à remplacer par compte rendu) doit être soumis à approbation après chaque conseil sous un délai de 8 jours pour être ensuite amendé par les membres du CUFR. Le CUFR ajoute qu'après 1 semaine de relecture le compte-rendu doit être adopté par mail.
- Le RI actuel prévoit que, à la rentrée du premier semestre, le directeur et le CUFR doivent convoquer une AG (d'une durée max de 2h) et en définir un animateur pour faire un bilan avec tous les membres de l'UFR. Ce point est laissé sans spécifier le moment de l'année auquel la réunion est convoquée, en spécifiant juste la périodicité d'une fois par an.
- La faculté voudrait que chaque conseil consultatif élise son président. Pour l'instant A. Asnacios propose d'éviter ce point, en laissant l'élection des présidents des conseils consultatifs faites par le CUFR comme cela a toujours été.

=====

8) Point d'information CPJ (chaires de professeur junior)

Les CPJ ont été récemment discutées en AG à l'UFR.

A. Asnacios fait le point sur son engagement dans le groupe de travail voulu par la Présidence pour réfléchir aux CPJ. L'expérience a été décevante. Une première réunion a eu lieu à 7 participants sans trop d'avancement sur la réflexion. Une 2e réunion a eu lieu ensuite avec 12 participants, mais sans en sortir des infos précises. À l'occasion de ces réunions, A. Asnacios a bien mis en avant le fait que les CPJ introduisent des modalités de recrutement très différentes avec des moyens à disposition très différents par rapport aux recrutements standard MCF, qui continuent à exister en parallèle. Il a en particulier souligné qu'il est impossible d'éviter une inégalité de traitement (et ses conséquences néfastes sur la communauté), puis que des embauches CPJ très tôt après la thèse introduisent une inégalité de traitement vis-à-vis des MCF embauché.e.s en parallèle sur statut habituel ; alors qu'une embauche de profils plus séniors mène à une inégalité de traitement vis à vis des MCF expérimentés en passe de passer PR et qui ont porté l'enseignement, l'administration et la recherche de notre UFR depuis des années. Il a par ailleurs rapporté certains chiffres, notamment ceux de l'INRIA, montrant une certaine faiblesse de l'attractivité des CPJ, d'un niveau de recrutement pas meilleur que celui des postes usuels, et même de difficultés à pourvoir ces postes.

A. Asnacios a insisté aussi sur le fait qu'il est difficile de dire que les CPJ sont un instrument de recrutements supplémentaire alors que les budgets des établissements sont en décroissance et les plafonds d'emplois loins d'être atteints étant donnée la non sincérité du budget de l'État. À l'occasion de ces réunions, des chiffres plus concrets ont été demandés, ainsi qu'une négociation avec le Ministère pour lisser les fluctuations des embauches à l'Université, avec une anticipation des ouvertures de postes qui pourraient être un peu plus nombreuses vers 2027 avec une vague de départs en retraite.

Au vu d'un sentiment global de déception de ces réunions, A. Asnacios aurait souhaité démissionner de ce groupe de travail qui semble devoir acter la mise en place des CPJ. Cependant, entre-temps, T. Patzak, président de la Commission Recherche à la Faculté des Sciences, a informé de manière informelle qu'en commission recherche il y avait eu une discussion sur les postes CPJ attribués au CNRS. Tous les postes n'ont pas été pourvus et les recrutements ont été de faible qualité. Cette info reste pour l'instant interne car non publiée par le CNRS. Mais, quand ces chiffres sortiront, la Faculté des sciences a souhaité que A. Asnacios se charge de les porter à la discussion lors de la troisième réunion (pas encore programmée) du groupe de travail. A. Asnacios a accepté et a donc décidé de rester membre du GT. Pour information, les membres du GT CPJ issus de la liste PUPH ont démissionné du groupe de travail après la deuxième réunion.

A. Asnacios informe aussi qu'il y a eu une proposition de demande de moratoire actif sur la question des CPJ, afin de prendre le temps d'avoir une discussion avec des chiffres sous la main. Le Conseil facultaire a voté à l'unanimité ce moratoire. A. Asnacios informe aussi que le VP recherche avait proposé que les composantes qui le souhaitent puissent demander des postes CPJ et celles qui ne le souhaitent pas, ne pas les demander. Cela porterait atteinte au fonctionnement collectif de notre université. A. Asnacios, au nom de la Faculté des sciences, a proposé que le choix de la mise en place des CPJ fasse l'objet d'une politique d'établissement.

Une discussion s'installe mettant en évidence que la structure démocratique de l'université peut être facilement court-circuitée et fragilisée par le système des CPJ : bien que les composantes votent contre, les DU peuvent demander directement aux instances supérieures des postes CPJ et en avoir l'accord. Par exemple, le LPENS et l'UFR de Physique de SU ont subi des affectations CPJ dont ils n'avaient pas fait demande.

À titre d'exemple, C. Voisin fait remarquer qu'au LPENS le conseil de labo s'est prononcé contre les CPJ, et il y a eu la proposition d'un poste en collaboration avec les sciences de la vie, le poste a été ensuite attribué et affecté au département de physique, bien que le conseil ait voté contre. De plus les salaires des postes CPJ ne sont supportés par le Ministère qu'initialement, au moment de la titularisation prof une partie du salaire est payée par les ressources propres des établissements. Une expérience analogue a eu lieu à la Faculté des Sciences de UPCité, à l'UFR de SDV, où un poste a été demandé et obtenu par l'Institut Pasteur (affectation enseignement à l'UFR SDV !), alors que le Conseil de la Faculté des sciences avait voté contre l'ouverture des CPJ. Mais la personne qui a eu le poste CPJ a renoncé ayant réussi aussi le concours sur un poste Pasteur classique.

Edouard Kierlik porte aussi son témoignage : à l'UFR de Physique de SU potentiellement il y aura 2 CPJ CNRS qui vont être affectées, alors que les consultations à la Faculté des sciences et ingénierie était défavorables aux CPJ.

=====

9) Point d'information demi-journée « bien être/souffrance au travail »

Suite aux expériences vécues à l'UFR, A. Asnacios a essayé de savoir si l'UFR pourrait faire des actions plus concrètes concernant le harcèlement psychologique. A. Asnacios a rencontré médecins et psychologues du travail de UPCité. Le service de la médecine du travail a constaté que la souffrance au travail monte depuis plusieurs années, notamment avec la montée en puissance des recherches sur contrats, mais le service se trouve démuni pour faire face à cette situation et cherche l'appui des directions des composantes.

Ils ont proposé comme première action une demi-journée d'information auprès des membres de l'UFR, avec l'intervention de spécialistes, pour faire prendre conscience des comportements de pression psychologique.

A. Asnacios demande l'avis du CUFR à ce sujet ; le CUFR est collégalement d'accord avec cette initiative.

=====

10) Point d'information sur le calendrier des réunions à venir

Les membres du CUFR vont recevoir une liste des différentes réunions à venir.

11) Questions diverses

C. Deroulers fait remarquer la dégradation du service du Script, l'écriture d'une lettre pour dénoncer cela à la Faculté est en cours. A. Asnacios a déjà prévu une discussion sur ce point avec la direction des services informatiques et numériques de UPCité qui rend visite à l'UFR le 14 février, avant l'envoi éventuel de la lettre.

=====

Les discussions clôturées, le CUFR se termine à 17h30.